

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschailons-sur-Saint-Laurent tenue le 7 mars 2023 à 20 h à la salle municipale située au 960, 4<sup>e</sup> Rue à Deschailons-sur-Saint-Laurent.**

Sont présents :	M. Christian Baril	maire
	Mme Valérie Giguière	conseillère siège #1
	M. Quentin Kelhetter	conseiller siège #2
	M. Robert Gendron	conseiller siège #3
	Mme Amélie Guay	conseillère siège #4
	Mme Joanne Costo	conseillère siège #5
	Mme Annie Demers	conseillère siège #6

**Assistent également à cette séance :** Mme Hanta Rasami, directrice générale et greffière-trésorière et Mme Shany Bélanger-Lavigne, adjointe administrative.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 20 h 00 par M. Christian Baril, maire de Deschailons-sur-Saint-Laurent. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**
- 3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2023:**
  - 3.1 Approbation;
- 4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;**
- 5. ADMINISTRATION :**
  - 5.1 Suivi des dossiers – MRC de Bécancour;
  - 5.2 Rencontre projet « Ensemble et bien logé » – MRC de Bécancour;
- 6. GESTION FINANCIÈRE :**
  - 6.1 Approbation des dépenses – Autorisation de paiement;
  - 6.2 Dépôt du rôle de perception;
  - 6.3 Vente pour taxes – 2022;
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE :**
  - 7.1 Armoire anti-feu pour les produits inflammables – Garage;
  - 7.2 Achats Thermopompe – Caserne;
- 8. TRANSPORT :**
  - 8.1 Achat des fleurs 2023;
  - 8.2 Contrat – Fauchage et débroussaillage 2023;
  - 8.3 Offre de services – Transport de neige 2023;
  - 8.4 Reddition de compte – Programme d'aide à la voirie locale PPA-CE 16<sup>e</sup> Avenue et rang Saint-Charles Est (fin des travaux);
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU :**
  - 9.1 Réseaux d'aqueduc et égouts;
- 10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :**
  - 10.1 Rapport de permis émis en février 2023;
  - 10.2 Recommandations comité consultatif d'urbanisme (CCU) :
    - 10.2.1 104-6 Route Marie-Victorin – Louis Potvin;
    - 10.2.2 Lot #6 084 163 rang Saint-Charles – Jean Luc Fecteau;
  - 10.3 Approche trajectoire – Accompagnement de la direction régionale du ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH);

## **11. LOISIRS ET CULTURE :**

- 11.1 Honoraires professionnels Architecte – Salle Bord de l’eau;
- 11.2 Honoraires professionnels d’ingénieries:
  - 11.2.1 Église;
  - 11.2.2 Belvédère;
- 11.3 Protocole de collaboration 2023 – Association de soccer Les Seigneuries
- 11.4 Achat imprimante de reçu – Bibliothèque;
- 11.5 Activité de Danse gratuite – Salle municipale;
- 11.6 Don Queues de Castors – Comité des loisirs;
- 11.7 Soutien à la candidature de Victoriaville – 60<sup>e</sup> Finale des jeux du Québec hiver 2026;
- 11.8 Conception graphique des panneaux signalétiques – Parc, sentier pédestre et nouveaux noms de rue;
- 11.9 Frais de locations – Salle municipale et Église;

## **12. QUESTIONS DIVERSES;**

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS;**

## **14. CLÔTURE DE LA SÉANCE.**

**2023-03-058**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Mme Annie Demers  
**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D’adopter l’ordre du jour, tel que lu.

### **3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2023**

#### **3.1 Approbation**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, il est dispensé d’en faire la lecture.

**2023-03-059**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Mme Amélie Guay  
**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D’approuver et d’adopter le procès-verbal de la séance du 7 février dernier.

### **4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

La directrice générale Hanta Rasami fait la lecture de la correspondance en date du 7 mars 2023 et répond aux questions des membres du conseil.

### **5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **5.1 Suivi des dossiers – MRC de Bécancour**

- Rencontre d’un agent de la sûreté du Québec – Plan de lutte contre l’intimidation envers les élus et les employés municipaux;
- Rencontre du PAIIS – Création d’un comité d’accueil;
- CIUSSS MCQ – Urgence à Fortierville en mode solution;
- Conseil des maires à tous les 2 mois.

#### **5.2 Rencontre projet « Ensemble et bien logé » – MRC de Bécancour**

Considérant la rencontre organisée par la MRC de Bécancour relative au projet « Ensemble et bien logé » le 21 mars à leur bureau à 13h 30;

**2023-03-060**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Mme Valérie Giguière  
**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D’autoriser Mme Hanta Rasami, directrice générale à participer à la rencontre organisée par la MRC de Bécancour relative au projet « Ensemble et bien logé » le 21 mars à leur bureau à 13h30;

Les frais de déplacement sont remboursables sur présentation de pièces justificatives.

## 6. GESTION FINANCIÈRE

### 6.1 Approbation des dépenses – Autorisation de paiements

2023-03-061

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

<b>Total des salaires :</b>	29 293,34 \$
<b>Total des incompressibles – Municipalité :</b>	63 189,43 \$
<b>Total des comptes à payer – Municipalité :</b>	68 903,47 \$

### 6.2 Dépôt du rôle de perception

Le rôle de perception de l'exercice 2023 a été déposé le 23 février 2023 au montant de 1 508 198,68 \$.

### 6.3 Vente pour taxes - 2022

Conformément à l'article 1022 du code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des arriérés de taxes d'un montant supérieur à 150 \$ en date du 7 mars 2023.

Propriétaire	Taxes dues*	Adresse de l'immeuble	Matricule
Carl Dubuc	2 046,63 \$	150, 24 <sup>e</sup> Avenue	1057 17 0219
Frederick Lussier	1 727,39 \$	1539, route Marie-Victorin	1057 38 4765
Mario Bergeron	156,22 \$	205, rang Saint-Charles	1556 26 9859
Richard Gagnon	2 412,08 \$	170, 14 <sup>e</sup> Avenue	1158 02 9050
Gilles Warnet	221,64 \$	1625, route Marie-Victorin	1057 27 2119
James Caume	907,50 \$	1776, route Marie-Victorin	1057 06 1715
<b>Total :</b>	<b>7 471,46 \$</b>		

2023-03-062

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le conseil approuve la liste des arriérés de taxes en date du 7 mars 2023 au montant de 7 471,46 \$ tel que déposé.

D'autoriser la directrice générale à transmettre tous les comptes de taxes dus et ayant un solde de 150 \$ et plus en date du 8 mars 2023 à la MRC de Bécancour, et ce, même si un chèque postdaté après le 8 mars 2023 est déposé, afin qu'elle procède à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

## 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 7.1 Armoire anti-feu pour les produits inflammables – Garage

Considérant qu'après la visite de prévention de l'assurance FQM/MMQ au garage municipal, il a été mentionné que le garage municipal devrait avoir une armoire anti-feu pour produits inflammables;

Considérant que le garage municipal dispose des produits inflammables et potentiellement dangereux;

Considérant les 2 soumissions reçues pour acheter une armoire anti-feu pour produits inflammables :

Soumissions	Nbr de gallons	Montant
Protection incendies CFS	45	1 485,60 \$
Würth	45	1727,88 \$
	60	2 256,44 \$

Plus les taxes applicables

**2023-03-063**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la soumission de la firme « Protection incendies CFS » pour l'achat d'une armoire anti-feu pour produits inflammables de 45 gallons et au montant de 1 485,60 \$ plus les taxes applicables pour le garage municipal.

**7.2 Achat Thermopompe – Caserne**

Point à reporter dans une séance ultérieure.

**8. TRANSPORT**

**8.1 Achat des fleurs 2023**

**2023-03-064**

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser l'achat de fleurs auprès du fleuriste Jardinerie Fortier, pour garnir 10 pots de fleurs et 24 jardinières pour un montant de 2 368 \$ plus les taxes applicables.

**8.2 Contrat – Fauchage et débroussaillage 2023**

**2023-03-065**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Giguière  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accorder à Entreprises R.M. Pépin inc. le contrat de fauchage des bordures de routes municipales au taux horaire de 125 \$ plus les taxes applicables.

Les travaux à exécuter sont : les chemins municipaux, la route 132 (servitude de passage du réseau d'aqueduc), les voies d'accès du puit numéro 8 et la conduite SP2 et le terrain à la station d'épuration.

Le ministère des Transports exige la présence d'un véhicule escorte pour les routes numérotées, le tarif pour le véhicule escorte est de 65 \$ / heure. La municipalité fournira le véhicule d'escorte, ainsi qu'un employé. Dans l'impossibilité de le faire en régie interne, l'option de l'Entreprise R.M. Pépin inc. sera considérée.

**8.3 Offre de services – Transport de neige 2023**

Considérant la quantité de neige en 2023 et qu'il n'y a plus de place pour l'emmagasiner;

Considérant que la municipalité a fait une demande de soumission pour déplacer l'excédent de neige s'il y a lieu;

Considérant la soumission de la firme « Les entreprises Jacques Beudet » au montant de 285 \$ /2 camions plus les taxes applicables;

**2023-03-066**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay**

## **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De ne pas acquiescer la soumission de la firme « les entreprises Jacques Beaudet » au montant de 285 \$/2 camions plus les taxes applicables pour déplacer l'excédent de neige en cas de besoin.

### **8.4 Reddition de compte – Programme d'aide à la voirie locale PPA-CE 16<sup>e</sup> Avenue et rang Saint-Charles Est (fin des travaux)**

Considérant que la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projet particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**2023-03-067**

## **IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver les dépenses d'un montant de 783 201 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée.

### **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **9.1 Réseaux d'aqueduc et égouts**

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois de février 2023 est de 302 m<sup>3</sup> (66 346 gallons impériaux).

### **10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

#### **10.1 Rapport de permis émis en février 2023**

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment du mois de février 2023 indique qu'aucun permis n'a été délivré.

#### **10.2 Recommandations comité consultatif d'urbanisme (CCU) :**

### **10.2.1 104-6 Route Marie-Victorin – Louis Potvin**

Considérant que le règlement municipal #169-2021 exige la production d'une expertise pour obtenir une autorisation particulière en *zone potentiellement exposée aux glissements de terrain* (ZEGT) est entré en vigueur le 15 juillet 2021;

Considérant que l'expertise géotechnique datée du 26 septembre 2022, dossier #5260-32-01 visant le lot #6 084 148 du cadastre du Québec, propriété de M. Louis Potvin, a fait l'objet d'un avis favorable pour les travaux projetés décrits à la présente étude;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) se sont réunis le 16 février dernier à la salle municipale;

Considérant que le comité a pris connaissance des conclusions favorables de l'étude, aux conditions, critères et recommandations y étant décrits;

Considérant que l'immeuble est situé dans la zone A-05;

Considérant que les autres éléments sont conformes aux dispositions en vigueur du règlement de zonage #96-2012;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) souligne que le propriétaire demeure responsable de se conformer aux recommandations et exigences décrites à la présente expertise, et effectuer, au besoin, toutes les autres validations requises relativement aux autres normes pouvant s'appliquer;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommandent aux membres du conseil d'émettre un avis favorable relativement à la présente demande, et ce, pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

**2023-03-068**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Mme Amélie Guay  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'autorisation particulière en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain sur le lot #6 084 148 au 104-6, route Marie-Victorin.

### **10.2.2 Lot 6 084 163 Rang Saint-Charles – Jean Luc Fecteau**

Considérant que le règlement municipal #169-2021 exige la production d'une expertise pour obtenir une autorisation particulière en *zone potentiellement exposée aux glissements de terrain* (ZEGT) est entré en vigueur le 15 juillet 2021;

Considérant que l'expertise géotechnique datée du 10 novembre 2022, dossier #5260-40-01 visant le lot #6 084 163 du cadastre du Québec, propriété de M. Jean-Luc Fecteau, a fait l'objet d'un avis favorable pour les travaux projetés décrits à la présente étude;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) se sont réunis le 16 février dernier à la salle municipale;

Considérant que le comité a pris connaissance des conclusions favorables de l'étude, aux conditions, critères et recommandations y étant décrits;

Considérant que l'immeuble est situé dans la zone V-05;

Considérant que les autres éléments sont conformes aux dispositions en vigueur du règlement de zonage #96-2012;

Considérant que le comité souligne que le propriétaire demeure responsable de se conformer aux recommandations et exigences décrites à la présente expertise, et effectuer, au besoin, toutes les autres validations requises relativement aux autres normes pouvant s'appliquer;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommandent aux membres du conseil d'émettre un avis favorable relativement à la présente demande, et ce, pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

**2023-03-069**

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'autorisation particulière en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain sur le lot #6 084 163, rang Saint-Charles.

**10.3 Approche trajectoire – Accompagnement de la direction régionale du ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH)**

Considérant que le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), veille à soutenir le développement local et régional;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) favorise la coordination et la concertation des différents acteurs de développement dans une perspective de prise en charge par les collectivités;

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent ne possède pas de portrait de son territoire pour la mise en œuvre des axes de vitalisation à privilégier;

Considérant que le MAMH peut soutenir la municipalité dans ses réflexions d'élaboration d'un portrait et la mise en œuvre d'un plan d'action personnalisé;

Considérant que la Direction régionale du Centre-du-Québec du MAMH propose l'approche Trajectoire, une démarche qui vise à produire en cocréation un portrait de la municipalité de Deschaillons-Sur-Saint-Laurent, un plan d'action et une trajectoire pour celle-ci;

**2023-03-070**

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que la directrice générale Mme Hanta Rasami et le chargé de projet M. Saad Rekkal de la municipalité de Deschaillons-Sur-Saint-Laurent participe à l'approche Trajectoire en collaboration avec la Direction régionale du Centre-du-Québec du MAMH.

**11. LOISIRS ET CULTURE**

**11.1 Honoraires professionnelles Architecte – Salle Bord de l'eau**

Considérant les travaux effectués pour rendre la salle Bord de l'eau plus accessible pour les personnes à mobilités réduites : rampes, perrons avant et arrière, porte et salle des toilettes;

Considérant l'offre de service de la firme « Jean Dallaire architecte Inc. » pour la surveillance des travaux des rampes, perrons avant et arrière, porte au montant de 7 325 \$ plus les taxes applicables;

Considérant l'offre de service de la firme « Jean Dallaire architecte Inc. » pour la surveillance des travaux à la salle des toilettes au montant de 7 390 \$ plus les taxes applicables;

**2023-03-071**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter les 2 offres de service de la firme « Jean Dallaire architecte Inc. » pour effectuer la surveillance des travaux de rampes, perrons avant et arrière, porte et salle des toilettes à la salle Bord de l'eau au montant total de 14 715 \$ plus les taxes applicables.

**11.2 Honoraires professionnelles d'ingénieries**

**11.2.1 Église**

Considérant que la municipalité a acquis l'église le 8 décembre 2022;

Considérant l'offre de service d'ingénierie de la firme « Pluritec » en mécanique et en électricité pour les travaux de rénovation de l'église au montant de 64 500 \$ plus les taxes applicables;

Considérant l'offre de service d'ingénierie de la firme « Pluritec » en mécanique et en électricité pour les travaux de rénovation de l'église au montant de 600 \$ plus les taxes applicables par visite ou par rencontre de chantier;

**2023-03-072**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de service d'ingénierie de la firme « Pluritec » en mécanique et en électricité pour les travaux de rénovation de l'église au montant de 64 500 \$ plus les taxes applicables;

D'accepter l'offre de service d'ingénierie de la firme « Pluritec » en mécanique et en électricité pour les travaux de rénovation de l'église au montant de 600 \$ plus les taxes applicables par visite ou par rencontre de chantier;

**11.2.2 Belvédère**

Point à reporter dans une séance ultérieure.

**11.3 Protocole de collaboration 2023 – Association de soccer Les Seigneuries**

Considérant le protocole de collaboration établi entre la Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent et l'Association de soccer Les Seigneuries;

Considérant que l'objectif des 2 parties est d'unir leurs forces et de combiner les ressources pour promouvoir et favoriser la pratique du soccer à Deschailons-sur-Saint-Laurent et dans les agglomérations environnantes;

Considérant que ladite association demande une aide financière de 350 \$ pour permettre d'offrir à nos jeunes la pratique du soccer à un prix abordable;

**2023-03-073**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Giguière  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver le protocole de collaboration déposé le 16 février 2023 par l'Association de soccer Les Seigneuries et d'accorder une aide financière de 350 \$ pour permettre d'offrir à nos jeunes la pratique du soccer à un prix abordable;

D'aviser l'association de soccer Les Seigneuries qu'il y aura des travaux de bouclages sur les terrains.

#### 11.4 Offres de services imprimante de reçu – Bibliothèque

Considérant que l'imprimante de reçu à la bibliothèque est brisée et ne pouvant être réparée;

Considérant les 2 soumissions relatives à l'achat d'une nouvelle imprimante de reçu pour la bibliothèque :

Compagnie	Prix	Marque
CPU DESIGN	258 \$	Epson TM-T20III
Informatique YAN LAROCQUE	524,99 \$	Epson TM-M30II

\*Plus les taxes applicables

#### 2023-03-074

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Mme Annie Demers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'entériner l'achat de l'imprimante de reçu de la bibliothèque de la firme « CPU DESIGN » pour un montant de 258 \$ plus les taxes applicables.

#### 11.5 Activité de Danse gratuite – Salle municipale

Considérant que Mme Joanie Martel, résidente de Deschaillons-Sur-Saint-Laurent veut offrir une activité de danses gratuitement aux citoyennes à la salle municipale;

Considérant que Mme Joanie Martel fait une demande pour louer la salle municipale et ce, de façon gratuite pour la soirée du mercredi ou jeudi de 19h à 20h et pour une durée de 12 semaines (du 8 mars au 25 mai 2023 inclusivement);

#### 2023-03-075

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Mme Amélie Guay  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la demande de Mme Joanie Martel pour louer la salle municipale et ce, de façon gratuite pour la soirée du mercredi ou jeudi de 19h à 20h et pour une durée de 12 semaines (du 8 mars au 25 mai 2023 inclusivement);

D'aviser Mme Joanie Martel que l'horaire peut varier en conséquence de la location de la salle pour toutes autres activités.

#### 11.6 Don Queues de Castors – Comité des loisirs

Considérant l'activité de vente de queues de castors du 15 janvier dernier situé au Métro de Deschaillons;

Considérant que le représentant du kiosque de queues de castors a fait don d'un montant de 350 \$ provenant de ses ventes réalisées pour le Comité Des Loisirs de Deschaillons;

#### 2023-03-076

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Mme Annie Demers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'envoyer une lettre de remerciement avec un reçu au représentant du kiosque de Queues de castors pour le don de 350 \$ provenant de ses ventes réalisées le 15 janvier dernier.

#### 11.7 Soutien à la candidature de Victoriaville – 60<sup>e</sup> Finale des jeux du Québec hiver 2026

Considérant que la ville de Victoriaville a déposé sa candidature afin d'être hôte des Jeux du Québec – Hiver 2026;

Considérant que toute la région bénéficiera des Jeux si Victoriaville est la ville choisie;

Considérant que les demandes en infrastructures sportives sont assez importantes lors de la tenue des Jeux du Québec;

Considérant que les Jeux du Québec sont un événement rassembleur et que notre volonté est la même que la ville de Victoriaville, c'est-à-dire faire rayonner notre belle région;

Considérant qu'il s'agit d'une occasion incontournable pour faire vivre à notre jeunesse une expérience sportive et sociale exceptionnelle;

**2023-03-077**

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent accorde son appui à la candidature de la Ville de Victoriaville aux Jeux du Québec 2026.

**11.8 Conception graphique des panneaux signalétiques – Parc, sentier pédestre et nouveaux noms de rue**

Considérant que la municipalité offre un parc et un sentier pédestre à la population;

Considérant que la signalisation actuelle ne met pas en évidence le parc et le sentier pédestre;

Considérant que la signalisation des noms de rue non-affiché à Deschaillons peut être problématique pour les urgences ou toute autres raisons pour les citoyens;

Considérant la soumission reçue par la firme « Aux Quatre Vent » pour la conception graphique de 2 modèles :

- Graphique pour signalisation du parc et du sentier pédestre
- Graphique pour signalisation des noms de rue

TOTAL : 950 \$

\*Plus les taxes applicables

**2023-03-078**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la soumission reçue par la firme « Aux Quatre Vents » pour la conception graphique des panneaux de signalisation pour le parc, le sentier pédestre et pour les noms de rues non-affichés au montant de 950 \$ plus les taxes applicables.

**11.9 Frais de locations – Salle municipale et Église**

Point à reporter dans une séance ultérieure.

**12. QUESTIONS DIVERSES**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **13.1 Envoie du chèque Queues de Castors – Comité des Loisirs**

Considérant que le Comité des Loisirs de Deschaillons à un compte ouvert à la Caisse Desjardins et qu'il peut déposer les dons et les subventions reçus;

Considérant que la municipalité à reçu le chèque du don de Queues de Castors au montant de 350 \$ et que la municipalité a déjà encaissé le chèque;

**2023-03-079**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la demande du comité des loisirs à leur envoyer un chèque au montant de 350 \$ pour qu'il puisse déposer le don de 350 \$ dans leur compte.

### **13.2 Questions des citoyens**

- Internet – MRC Bécancour
- Comité des Loisirs de Deschaillons
- Honoraire professionnel en ingénierie
- Déneigement – surplus de neige
- Épandage de calcium
- Airbnb/Location à court terme
- Maisons vétustes
- Embauche du stagiaire
- Panneaux de signalisations

### **14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**2022-03-080**

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que l'ordre du jour soit épuisé et la séance est levée à 20h55.

---

**Hanta Rasami**  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**Christian Baril**  
Maire